

ANNEE 2023-2024
INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE
GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS JARDINS

RESPONSABLES DE L'ENFANT

<p align="center"><i>Responsable 1</i></p> <p>NOM : Prénom : Adresse : Tel. personnel Tel. Professionnel Tel. Portable E-mail</p>	<p align="center"><i>Responsable 2</i></p> <p>NOM : Prénom : Adresse : Tel. personnel Tel. Professionnel Tel. Portable E-mail</p>			
PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autres que les parents)				
Nom-Prénom :	Qualité :	Tel personnel :		
Nom-Prénom :	Qualité :	Tel personnel :		
PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE L'ENFANT (autres que les parents)				
Nom-Prénom :	Qualité :	Tel personnel :		
Nom-Prénom :	Qualité :	Tel personnel :		
Prévisions de fréquentations.				
Enfant :	né (e) le :	Classe :		
Restauration scolaire à compter du				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Irrégulier
Enfant :			né (e) le :	Classe :
Restauration scolaire à compter du				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Irrégulier
Enfant :			né (e) le :	Classe :
Restauration scolaire à compter du				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Irrégulier

Document recto verso à compléter par les parents et à transmettre au service comptabilité de la MAIRIE DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE.

Fournir l'attestation de quotient familial pour l'application des tarifs réduits et un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX UTILES

Médecin traitant :

Téléphone :

Allergies connues :

Enfant (s) Nom Prénom

Type d'allergie

**Autorisation
d'hospitalisation :**

OUI

NON

Si "oui", désignation de
l'établissement :

Je soussigné (e) Monsieur
Madame

- déclare opter pour le prélèvement automatique OUI - NON
et avoir fourni un **RIB** (pour les personnes nouvellement prélevées, un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis pour signature),

- avoir fourni l'attestation de droit précisant votre quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA, et s'engage à informer la commune de tout changement relatif à ce quotient,

- déclare avoir pris connaissance des divers règlements intérieurs, et s'engage à signaler tout changement,

- autorise (OUI) (NON) l'utilisation, dans le cadre de la publication du journal communal, de photographies de notre (nos) enfant (s) qui pourraient être réalisées dans le cadre scolaire.

Sainte Gemmes sur Loire, le

Signature de parents précédée
de la mention « Lu et Approuvé »